

MODIFICATION 001 : Le but de cette modification est de changer la visite obligatoire des lieux en visite facultative des lieux.

SUPPRIMER :

2.6 Visite facultative des lieux

Il est recommandé que le soumissionnaire ou un représentant de ce dernier visite les lieux où seront réalisés les travaux. Des dispositions ont été prises pour la visite des lieux, qui se tiendra au :

1615, boul. Lionel-Boulet, Varennes

7 octobre 2019 à 10h00

Veillez-vous présenter à la réception.

Les soumissionnaires son invité à communiquer avec l'autorité contractante au plus tard 48 heures avant la visite pour **confirmer leur présence** et fournir le nom de la ou des personnes qui assisteront à la visite. Les soumissionnaires devront signer une feuille de présence. Les soumissionnaires devraient confirmer dans leur soumission qu'ils ont assisté à la visite. Aucun autre rendez-vous ne sera accordé aux soumissionnaires qui ne participeront pas **à la visite des lieux obligatoire ou qui n'enverront pas de représentant, et leur soumission sera déclarée non recevable**. Toute précision ou tout changement apporté à la demande de soumissions à la suite de la visite des lieux sera inclus dans la demande de soumissions, sous la forme d'une modification.

INSÉRER :

2.6 Visite facultative des lieux

Il est recommandé que le soumissionnaire ou un représentant de ce dernier visite les lieux où seront réalisés les travaux. Des dispositions ont été prises pour la visite des lieux, qui se tiendra au :

1615, boul. Lionel-Boulet, Varennes

7 octobre 2019 à 10h00

Veillez-vous présenter à la réception.

Les soumissionnaires sont priés de communiquer avec l'autorité contractante au plus tard 48 heures avant la visite, pour confirmer leur présence et fournir le nom de la ou des personnes qui assisteront à la visite. On pourrait demander aux soumissionnaires de signer une feuille de présence. Aucun autre rendez-vous ne sera accordé aux soumissionnaires qui ne participeront pas à la visite ou qui n'enverront pas de représentant. Les soumissionnaires qui ne participeront pas **à la visite pourront tout de même présenter une soumission**. Toute précision ou tout changement apporté à la demande de soumissions à la suite de la visite des lieux sera inclus dans la demande de soumissions, sous la forme d'une modification.